

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CARUCINS, 1. — CAHORS

A. OUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Politesse et politique

Les gens du monde prisent au plus haut point la politesse, non seulement celle « qui part du cœur » et qui est la vraie, mais encore celle qui est toute de conventions, de banalités, de formules vaines, et même d'habiletés et de dissimulations. Toutefois, il est des circonstances dans lesquelles les gens du monde semblent renoncer à leur prétention d'être les mieux élevés et les plus polis : c'est quand la politique s'en mêle.

On a vu à Auteuil les fils de la noblesse de France abuser de l'hospitalité qui leur était offerte pour frapper un invité de la maison. L'attentat contre M. Loubet ne dénote pas un vice d'éducation mondaine, mais un vice d'éducation sociale ; contre un jugement sain et des inclinations généreuses jamais les passions politiques n'auraient ainsi prévalu ; il a fallu qu'elles rencontrent seulement comme obstacles des manières mondaines, à fleur de peau, promptes à s'écailler comme un mauvais vernis.

Plus récemment on a vu des officiers refuser de rendre visite à un de leurs collègues, à un compagnon d'armes, et ne pas craindre de lui faire une injure publique d'ailleurs imméritée. Personne ne croira que ces officiers manquent de politesse ; on sait trop bien qu'ils unissent à la valeur technique et au courage, l'élégance des manières et une parfaite urbanité. Pourquoi donc cette dérogation à leur façon habituelle d'agir, si courtoise et de si bon ton ? C'est tout simplement qu'il y avait une question politico-religieuse posée.

L'officier « boycotté », mis en quarantaine, a épousé une femme divorcée, ce que la loi permet, ce que la morale ne défend pas, mais ce que l'église catholique réprouve. Il s'ensuit que son mariage a été un mariage purement civil, le seul valable aux yeux de la loi, mais absolument sans valeur aux yeux du clergé et des fidèles.

On ne s'est pas contenté de plaindre « l'égarement » de l'officier et de sa femme, on les a traités en parias, et on a affecté de voir dans la femme légitime une concubine. La politique a de tels effets sur la politesse.

C'est encore la passion politique qui fait que certains chefs de service affectent de n'avoir aucune relation de politesse avec les fonctionnaires protestants ou israélites, de sorte qu'un homme en apparence très correct, commet à l'occasion une grossière incorrection.

Comment ne pas le regretter et ne pas souhaiter moins d'énergie, moins de portée à des sentiments d'ordre inférieur ? La politesse française ne doit pas être une expression vaine : elle doit être non seulement tout un système de bonnes manières, mais encore de sentiments éclairés et généreux, un mélange de bon goût et de tolérance.

Georges LOIRÉ.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 décembre 1900 (matin)

M. Deschanel préside.

La Chambre continue le budget des Beaux-Arts.

M. Berger parle en faveur de la création d'une sorte de surintendance des Beaux-Arts.

M. Leygues déclare que la direction actuelle suffit.

Après diverses questions au sujet de la construction de théâtres, le budget des Beaux-Arts est voté et celui de l'Imprimerie Nationale est entamé. Il est voté presque sans discussion.

Après quoi on passe au budget de la justice.

M. Vidal de St-Aubain demande une simplification de la procédure civile, la diminution des frais dans les ventes des petits immeubles.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain et la séance est levée.

Séance de l'après-midi.

M. Mesureur préside.

M. Gauthier de Clagny demande à interpellier sur l'application aux agents et employés de l'Etat de la loi de 1884, relative aux syndicats professionnels. Cette interpellation est mise à la suite de l'ordre du jour de vendredi.

La discussion du régime des boissons est reprise.

M. Vaillant fait voter la motion suivante : « Le gouvernement interdira par décret la fabrication, la circulation et la vente de toute essence reconnue dangereuse et déclarée telle par l'Académie de Médecine. »

Cette disposition vise surtout l'absinthe.

M. Girou demande que les alcools employés à la fabrication des produits médicamenteux et pharmaceutiques soient exonérés.

Après explications de M. Caillaux, l'amendement est retiré.

M. Dansette dépose un projet de loi dont il défend un article relatif à l'exonération des alcools dénaturés et portant des peines sévères contre ceux qui tenteraient la revivification de ces alcools.

Cet article est adopté par 267 voix contre 263.

L'ensemble du projet Dansette est repoussé par 278 voix contre 256.

La séance est levée.

Le service de deux ans

On sait que la commission de l'armée a été saisie, il y a quelques mois, d'une proposition de loi portant près de deux cents signatures, et qui instituait le service de deux ans. Le ministre de la guerre d'alors, le général de Galliffet, entendu plusieurs fois sur cette importante question par la commission de l'armée, ne se montra pas systématiquement hostile à cette réforme. Il déclara même qu'il ne voyait aucun inconvénient à ce que la réforme fût examinée dans tous ses détails, et il ne fit pour son compte une objection que sur les difficultés d'appliquer la réduction du service militaire à l'arme de la cavalerie.

Le général André, depuis son arrivée au ministère de la guerre, n'a pas eu l'occasion de s'expliquer publiquement sur la proposition du service de deux ans, mais nous croyons savoir, dit à ce sujet le *Matin*, que le ministre de la guerre n'a pas caché aux députés qui ont eu l'occasion de lui demander son opinion qu'il était favorable à la réduction du service militaire. Cependant, le général André considère que la réforme ne peut être effectuée qu'après le vote de plusieurs lois préparatoires, telles que celle qui doit favoriser les engagements des sous-officiers.

Au Transvaal

Les effectifs anglais en Afrique

Le gouvernement anglais vient de distribuer à la Chambre des communes le tableau indiquant les divers envois de troupes dans l'Afrique du Sud.

Il résulte des chiffres officiels que le 1^{er} août 1899 les garnisons, dans les colonies sud-africaines, présentaient un effectif de 9,622 hommes ; que du 1^{er} août au 11 octobre 1899 (ouverture des hostilités), on en envoya soit de l'Angleterre, soit des Indes, 12,007 ; que les envois du 11 octobre 1899 à la fin de juillet 1900 montèrent à 151,546 hommes de l'armée régulière partis d'Angleterre ; à 39,966 hommes expédiés des colonies britanniques, et à 41,608 hommes

de yeomanry, de volontaires et de milice.

Le 1^{er} décembre, mois courant, 267,311 hommes avaient été dirigés vers l'Afrique du Sud ; mais, déduction faite des pertes subies, l'effectif présent ne s'élève présentement qu'à 210,293 hommes. Les pertes se sont élevées à 36,617 hommes c'est-à-dire 3,018 tués à l'ennemi, 13,886 blessés, 7,686 morts de maladies, et 11,927 hospitalisés sur le sol africain. On a rapatrié 35,548 hommes blessés, malades ou invalides, et 7,541 en bonne santé, etc.

En Hollande

Une dépêche de la Haye rapporte que la reine Wilhelmine aurait dit à M. Krüger, au cours de leur entretien de dimanche : « Ayez confiance en Dieu qui saura protéger vous et les vôtres. J'esaurai vous montrer mon amitié quand le moment sera venu. »

Le président Krüger aurait répondu qu'il comptait sur l'aide de la reine, mais qu'il saurait avoir la patience nécessaire ayant confiance en la justice divine et en la bonté de sa cause.

D'autre part, selon des explications données à plusieurs personnalités politiques par le premier ministre hollandais, M. Pierson, il ne faudrait pas s'attendre à voir la Hollande intervenir en faveur de M. Krüger avant le mariage de la reine c'est-à-dire avant la fin de janvier. La Hollande interviendrait seule, mais elle compte beaucoup sur l'appui de la cour de Saint-Petersbourg que seconderait le gouvernement français.

EN CHINE

Importation d'armes

M. Pichon, ayant appris qu'on importait une grande quantité d'armes en Chine et que des troupes étaient massées sur la frontière de l'Indo-Chine, a écrit à Tching et à Li-Hung-Tchang, les mettant en demeure de faire cesser de pareils faits en leur laissant prévoir qu'ils amèneraient inévitablement la France à prendre des mesures pour assurer la sécurité de sa frontière et réprimer la piraterie si elle se produisait et qu'il était de l'intérêt des deux pays d'éviter les graves complications pouvant en résulter.

Les ministres se réuniront lundi, afin de s'entendre sur la vérification des pouvoirs de Tching et de Li-Hung-Tchang, que plusieurs d'entre eux, notamment le ministre d'Allemagne, considèrent comme pouvant ne pas être suffisants pour entamer les négociations de paix dont on considère l'ouverture comme prochaine.

ACTUALITÉS

A la liste déjà longue des grands hommes de guerre dont la gloire militaire a défrayé l'histoire pendant des siècles, aux noms des Alexandre, des Annibal, des Scipion, des César, des Charlemagne, des Gustave-Adolphe, des Condé, des Turenne, des Frédéric II, des Hoche, des Moreau, des Wellington, des Napoléon, il va falloir ajouter un nom glorieux entre tous.

Tous les illustres guerriers dont nous venons de citer les noms furent sans doute d'inégale valeur ; mais tous ont eu quelque grandeur. Qu'ils combattissent pour conquérir, ou pour défendre leur patrie, ils furent, à quelque moment, héroïques, et c'est pourquoi la postérité les a mis en possession de l'admiration du monde.

Eh bien ! ce qu'ils ont fait n'est rien auprès des exploits de ce dernier venu, si tou-

tefois il faut en croire le splendide témoignage qu'il rend à ses troupes et à lui-même, Ecoutez plutôt :

La tâche que l'armée a accomplie est, je le pense, unique dans les annales de la guerre, car elle s'est poursuivie pendant une année entière, et même pendant plus d'une année, sans un jour de repos, sans quartiers d'hiver, comme dans d'autres campagnes ; pendant des mois, par la chaleur, le froid, sous la pluie, vous, mes camarades, avez marché et combattu sans repos, et bivouaqué sans abri contre les éléments.

Fréquemment, vous avez dû marcher avec des uniformes en lambeaux et sans semelles à vos souliers. Vous vous êtes frayé un passage à travers d'immenses jungles et des montagnes abruptes, par-dessus lesquelles vous avez entraîné vous-mêmes de lourds canons et des wagons. Vous avez parcouru à une vitesse incroyable des distances énormes et souvent munis seulement d'une petite quantité de vivres.

Ne croirait-on pas lire un ordre du jour d'Annibal à ses troupes, après la bataille de Cannes ? Et Turenne, après sa merveilleuse campagne d'Alsace, aurait-il pu tenir plus magnifique langage à ses compagnons d'armes ?

Ce n'est pas tout ; ce général, dont la gloire éclipse celle de tous ses devanciers, continue :

Vous avez agi, en résumé, inspirés par le plus pur patriotisme, et par votre bonté et votre humanité envers les ennemis, votre tolérance et votre bonne conduite dans les villes occupées, vous avez agi de telle sorte que l'armée de la Grande-Bretagne est aussi respectée que désormais elle doit être crainte dans le sud de l'Afrique.

Est-il surprenant que dans ces conditions, je ressente une immense fierté pour l'armée que j'ai commandée, ou que je vous considère comme mes braves et dévoués camarades ?

Tels sont les termes en lesquels s'exprime lord Roberts, celui qui, avec près de 300.000 hommes, n'a pu venir à bout d'une poignée de paysans, même en employant les moyens que réprouve le droit des gens ; celui qui abandonne la partie sans avoir pu achever sa tâche.

Peut-on joindre à plus d'outrecuidance plus de mauvaise foi ? Et qui donc lord Roberts espère-t-il tromper par ces rodomontades ? Ni les contemporains, sans doute, qui ont lu, au jour le jour, le récit détaillé des opérations de guerre au Transvaal ; ni la postérité, qui saura remettre à sa place, c'est-à-dire au rang d'un chef d'aventuriers surfaits, ce Tranche-montagnes septuagenaire, dont l'âge paraît avoir quelque peu avarié l'entendement, si l'on en juge par son extraordinaire proclamation.

Il dit encore, en terminant :

J'ai beaucoup appris durant la guerre, et l'expérience que j'ai acquise me sera d'un grand secours dans l'accomplissement de la tâche qui m'attend, et qui consiste à faire de l'armée du Royaume-Uni une armée aussi parfaite que possible.

Il est beau de savoir avouer qu'à soixantedix ans, on « a beaucoup appris » ; il serait plus beau de se demander ce qu'on pourrait bien avoir encore à apprendre.

La modestie, d'abord ; le respect de la vérité, ensuite ; l'humanité, aussi ; et puis qu'une vie qui ne fut pas sans gloire se termine mal par des exploits du genre de ceux qu'a accomplis dans le Sud de l'Afrique lord Roberts de Kandabar, l'adversaire médiocre des Dewett et des Botha, le généralissime actuel des armées Britanniques.

Enfin, il y a des vantardises qui rapetissent un homme, et quand l'homme n'est déjà pas bien grand...

P. B.

INFORMATIONS

Commission supérieure du travail

Par décret en date du 5 décembre, rendu sur la proposition de M. Millerand, il vient d'être procédé au renouvellement de la commission supérieure du travail dans l'industrie.

Cette commission, composée d'hommes politiques, d'industriels et de fonctionnaires, n'avait jusqu'à ce jour compté aucun ouvrier. Cette lacune vient d'être comblée par la nomination de M. Briat, ouvrier mécanicien en instruments de précision, membre du Conseil supérieur du travail, en qualité de membre de la commission supérieure.

Le jury et les peines

M. Lagasse va déposer un projet de loi tendant à donner au jury criminel le pouvoir de prononcer les peines en cour d'assises.

Une circulaire

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux préfets, la circulaire suivante :

L'article 25 de la loi du 30 octobre 1886 porte : sont interdites, aux instituteurs et institutrices publics de tout ordre, les professions commerciales et industrielles et les fonctions administratives. Sont également interdits les emplois rémunérés ou gratuits dans les services des cultes. Toutefois, cette dernière interdiction n'aura d'effet qu'après la promulgation de la loi relative aux traitements des instituteurs. Les instituteurs communaux pourront exercer les fonctions de secrétaire de mairie avec l'autorisation du conseil départemental. En conséquence, les instituteurs doivent s'abstenir désormais de tout emploi rémunéré ou gratuit dans les services des cultes.

La licence des débitants

La commission de législation fiscale, présidée par M. Albert Christophle, a examiné, un amendement de M. Colliard à la loi sur les boissons, et relatif au tarif des licences. M. Caillaux a été entendu sur cet amendement.

Après avoir fait observer les inégalités qui résulteraient de l'existence d'un droit proportionnel chevauchant à côté d'un droit fixe pour les licences, le ministre a présenté à la commission une autre solution.

Il propose de diviser les licences en cinq catégories. D'après cette nouvelle classification, les grands établissements paieraient entre 200 et 250 fr, tandis que les petits débitants n'auraient à verser que 100 à 120 francs.

La commission a adopté la proposition du ministre des finances.

Les conférences à la caserne

Dans un article intitulé : « L'Agriculture à la caserne », le Figaro signale avec les plus grands éloges l'initiative prise par le colonel du 93^e de ligne, à La Roche-sur-Yon, qui vient d'instituer dans son régiment des conférences agricoles dans lesquelles on parlera surtout de l'histoire et de la géographie des régions où le régiment se recrute.

Le Figaro espère que l'exemple du colonel du 93^e sera suivi : il y a là, dit-il, un courant généreux appelé à donner d'excellents résultats.

Vol à l'administration des postes

Depuis un an environ, de nombreuses plaintes étaient portées dans les différents commissariats par des particuliers qui signalaient la disparition de mandats non parvenus à leurs destinataires. Mercredi dernier, un monsieur d'une parfaite correction se présentait au bureau de poste de la rue Cambon et, muni de pièces établissant son identité, il encaissait un mandat au nom de M. Chambenoit. Dans sa précipitation à s'éloigner, un malencontreux hasard voulut qu'il oubliât sur la tablette du guichet un passeport allemand qu'il avait présenté. Le receveur pris d'un doute sur l'authenticité de cette pièce, prévint le commissaire de police. De son côté, l'administration des postes faisait photographier le passeport et en adressait une épreuve à tous les receveurs. Deux jours après, le même individu se présentait de nouveau muni d'un passeport semblable au premier. Arrêté aussitôt, il finit par avouer qu'il opérât pour le compte d'un nommé Arthur Gross, âgé de 24 ans, demeurant rue de Provence, et qui habituellement l'attendait le soir dans une brasserie très fréquentée de l'avenue de l'Opéra. Cet

habile escroc, qui a déclaré se nommer Mathias Wolff, était porteur d'un crochet perfectionné qui lui servait à retirer les lettres que l'on jetait dans les boîtes postales. Il prenait naturellement celles qui contenaient des mandats et négligeait les autres. Une perquisition opérée au domicile de Gross, rue de Provence, a amené la découverte de passeports et de cachets apocryphes ; tout l'attirail servant à fabriquer de fausses pièces d'identité. Le montant des mandats touchés s'élevait à près de 200,000 fr. Wolff a été envoyé au Dépôt en attendant que son ami et complice Gross aille le rejoindre. Deux hommes et une femme qui étaient en relations avec Wolff sont activement recherchés.

Une grosse affaire de fraude

La douane de Roubaix a opéré une saisie d'une importance exceptionnelle.

Une calandre attelée de deux chevaux sortait d'un établissement industriel, situé à cent cinquante mètres de la frontière. L'allure du conducteur ayant paru suspecte aux douaniers, ils visitèrent le véhicule et trouvèrent, dissimulés sous des fils de jute, 1,600 kilos de tabacs étrangers, d'une valeur approximative de 25,000 fr.

Pendant la visite, le conducteur avait pris la fuite et passé la frontière. Chevaux, voiture et chargement ont été confisqués.

L'établissement d'où est sorti le chargement est le tissage Vandooren, actuellement arrêté. Le patron est en Hollande. Une enquête est ouverte pour établir à qui incombe la responsabilité de la fraude.

L'affaire de la rue de Malte

Le jury de la Seine a rendu un verdict affirmatif en ce qui concerne Lévy dit Milo, Denain et Decourcelle, et négatif pour la fille Lavery.

Cette dernière est acquittée. Les circonstances atténuantes sont accordées à Denain et Decourcelle.

Milo est condamné à la peine de mort. Denain et Decourcelle aux travaux forcés à perpétuité.

On se rappelle qu'ils avaient assassiné, en la frappant de trente-trois coups de couteau, la veuve Caron cabaretière, dans le but de lui voler une somme d'argent provenant d'un héritage, qu'ils savaient être chez elle.

Le jury a signé un recours en grâce en faveur de Milo.

La succession Vanderbilt

Les premiers détails sur l'arrangement de la fameuse affaire entre la succession Vanderbilt et le contrôleur d'Etat ont été publiés aujourd'hui. La fortune est officiellement évaluée au total de 72 millions de dollars (360 millions de francs).

La part d'Alfred Vanderbilt est estimée à 44,500,000 dollars; celle de Cornelius à 7,500,000. Les legs à Gladys et Reginald sont de 7,500,000 dollars chacun. La part de Mme Harry Payne Whitpey est de 8,500,000 dollars.

L'héritage en espèces de Mme Cornelius Vanderbilt se monte à deux millions de dollars. Les legs spéciaux à M. Chauncey, M. Depew et M. E.-V.-W. Rossiter, exécuteurs testamentaires, ainsi que les sommes affectées à des aumônes et celles destinées aux serviteurs s'élèvent à 571,000 dollars (1,835,000 francs).

La veuve jouira d'un revenu annuel de 25,000 dollars (125,000 francs).

Le total de la taxe de transfert est de 520,000 dollars et les honoraires du contrôleur et de l'attorney de 102,000 dollars (510,000 francs).

L'homme coupé en morceaux

Un chiffonnier, nommé Marius Girolle, a découvert dimanche matin, dans les terrains vagues du boulevard Dilerot, sur l'ancien emplacement de Mazas, un paquet enveloppé de gros papier gris, semblable à celui qui contenait les tronçons du cadavre dépecé.

Ce paquet contenait un pantalon de velours marron à côtes. La jambe gauche du pantalon était coupée. Les dimensions de la ceinture et des jambes de ce pantalon sont entièrement conformes à celles données par le médecin légiste, M. le docteur Socquet, qui a autopsié les débris trouvés.

Le paquet contenait encore une chemise en toile fine, avec plastron à plis. Cette chemise porte la marque B. L. brodée au coton rouge; elle a aussi été coupée en différents endroits par un instrument très tran-

chant; elle est tachée de sang. On y relève la trace d'une main sanglante. L'encolure de la chemise porte le n° 39. Ces vêtements sont enveloppés de tabliers de bouchers.

M. Brunet, commissaire de police, à qui ce vêtement a été remis, a fait prévenir aussitôt M. Cochefort et le parquet.

M. Brunet a fait opérer dans la nuit une rafle dans les bouges du quartier et a procédé à cinq arrestations. Parmi six individus arrêtés dans cette rafle, il en est un nommé Charles Brunet 19 ans, garçon boucher, qui répond au signalement fourni sur un des assassins.

Agression mortelle

A trois heures du matin, MM. Antoine Gabriel, journalier, et Claude Blandon, charpentier, remontaient la rue Piat, lorsqu'à la hauteur du n° 26, devant la porte d'un hôtel meublé, Blandon s'arrêta pour appeler un autre de ses camarades nommé Aucler. Quatre individus à mines patibulaires lui enjoignirent de se taire.

M. Gabriel prit fait et cause pour son ami, et pria les individus de les laisser en paix et de continuer leur route. La bande pour toute réponse, se rua sur lui. M. Gabriel, renversé par un coup de tête dans l'estomac, roula sur le sol. Deux des individus s'acharnèrent particulièrement sur leur victime. Pendant que l'un tenait la tête de Gabriel, l'autre, sortant un eustache de sa poche, tranchait la gorge du malheureux.

M. Blandon, maintenu par les deux autres escarpes, ne put qu'appeler au secours. Pour le faire taire, le bandit qui avait coupé la gorge à Gabriel se précipita sur lui et, à plusieurs reprises, lui enfonça son couteau dans le ventre. Après quoi, les quatre bandits, voyant les fenêtres s'ouvrir, prirent la fuite.

Les agents, étant survenus au bruit, se mirent à leur poursuite. Mais les audacieux gredins se retournèrent par trois fois, tirèrent des coups de revolver sur les agents, heureusement sans les atteindre, puis ils finirent pas se perdre dans le dédale de rues étroites qui donnent dans la rue Belleville.

Le corps du malheureux Gabriel, qui était mort sur le coup, fut transporté au commissariat. Quant à Blandon, qui paraît être dans un état désespéré, il a été transporté à l'hôpital Tenon. Il est depuis le matin sans connaissance.

L'avis du commissaire du quartier est que les agresseurs appartiennent à la bande des « Apaches » qui terrorise Belleville et Ménilmontant depuis longtemps déjà. Les misérables qui font partie de cette association sont de jeunes vauriens qui arrêtent les passants et les assomment pour le simple plaisir de faire le mal.

En effet, généralement ils ne dévalisent pas leurs victimes; ils se contentent de les blesser, et quelquefois, comme c'est le cas aujourd'hui, de les tuer d'une façon atroce. Souvent même, ces bandits, pour mériter leur surnom d'« Apaches », martyrisent les gens qui leur tombent entre les mains, témoin, ce cocher de fiacre qui, arrêté un jour dans la rue Belleville, eut la figure complètement tailladée et le bout du nez tranché.

Une mère qui tue ses enfants

Dans la nuit de vendredi, une femme Lancher, vigneronne à Lucey, près Toul, a égorgé ses deux jeunes enfants, puis a tenté de se suicider. Son état est désespéré. Le parquet s'est rendu à Lucey pour faire une enquête.

CHRONIQUE LOCALE

L'ÉLECTION SÉNATORIALE

L'APPRECIATION DE LA « PETITE GIRONDE »

La Petite Gironde n'est pas contente. Elle nous le déclare, ce matin même, dans un entrefilet aigre-doux qui produit son petit effet.

Cependant notre confrère ne s'alarme point trop « encore », car il considère comme inévitable l'œuvre de quelques individualités sans mandat.

Ce pauvre Comité écope une fois de plus ! et il n'a qu'à se bien tenir si la Petite Gironde reprend sa marotte d'antan.

Mais — et nous le disions déjà lors des élections dernières — si l'œuvre du Comité est inévitable, quelle utilité peut-on avoir à la discuter..... est-il possible même de la discuter ?

La Petite Gironde ne s'arrête pas, on le voit, à certaines absurdités !

Le Comité de concentration républicaine — ou les quelques individualités sans mandat, comme on voudra — a cependant sur le Comité de rédaction de la Petite Gironde de Cahors, une certaine supériorité :

1°) Il travaille au grand jour et les quelques personnalités ont toujours pensé que, pour inspirer confiance aux électeurs, il était insuffisant de rédiger, en cachette, quelques articles sensationnels.

2°) Le Comité a, d'autre part, le mérite de choisir les candidats au bon coin puisque les hommes qu'il a mis en avant ont toujours été élus à une imposante majorité.

C'est peut-être pour la Gironde un résultat inexistant ; le malheur est que la Gironde et son trio de rédacteurs, sont à peu près seuls de cet avis... hélas !

Les critiques de la feuille bordelaise à l'adresse du Comité ne peuvent donc laisser ce dernier que très superlativement indifférent. Il n'en continuera pas moins avec ardeur et avec succès, son œuvre éminemment républicaine

De l'entrefilet de la Gironde, un autre point est à retenir.

M. Rey avait écrit au Comité à la date du 4 décembre :

Je m'attendais au choix que le Comité de Concentration républicaine a fait de mon ami Costes.

Il ajoutait, qu'à son avis, une réunion des maires ou délégués républicains de l'arrondissement était nécessaire pour ratifier CE choix, afin de maintenir sur SON nom (celui de M. Costes) cette union à laquelle nous avons dû nos victoires électorales.

Vous ou moi, après avoir pris connaissance de cette lettre, aurions logiquement conclu à une acceptation complète de M. Rey. Nous aurions pu ne pas partager sa manière de voir quant à la réunion des délégués de l'arrondissement, mais cela n'aurait pas modifié notre conclusion première.

Vous ou moi nous nous serions trompés ! Et voici comment il faut traduire, — c'est la Petite Gironde qui parle :

« J'étais édifié à l'avance sur vos dispositions, votre initiative ne m'a point surpris. Je m'attendais à me voir exclure ».

Et de peur que le public ne comprenne pas suffisamment encore, le journal bordelais ajoute : c'est là le contraire d'une adhésion !

Alors ? Oh ! c'est très simple ; la Petite Gironde, conclut que M. Rey désire la réunion des délégués de l'arrondissement afin que ces derniers désignent un candidat et si, par hasard, ce candidat était M. Rey.....

Eh bien ! vrai nous ne sommes pas les amis de l'honorable M. Rey au même titre que le correspondant de la Petite Gironde, mais nous ne nous permettrions pas cependant de lui dire tout crûment que sa lettre est un abîme de duplicité.

Il n'y a que les vrais amis pour vous jouer de ces tours là !

En ce qui nous concerne nous ne croyons nullement à pareil calcul de la part de notre député et nous sommes persuadés que son acceptation est très réelle.

L'avenir nous montrera si nous nous trompons. A. C.

La date de l'élection

Nous croyons savoir que la nomination des délégués aura lieu le 30 décembre.

Comme il doit s'écouler un mois entre cette nomination et le jour du vote, il est probable que l'élection aura lieu le 3 février.

Cercle républicain

Les membres du Cercle républicain sont convoqués en assemblée générale pour le 13 décembre, à 8 heures 1/2 du soir.

Ordre du jour :

Situation financière.
Changement de local

Ecole militaire de St-Maixent

Voici les noms des sous-officiers, du 7^e de ligne, admis à prendre part aux épreuves orales du concours d'admission à l'école militaire d'infanterie en 1901 :

MM. Aldhuy, sergent-major; Dénat, sergent-fourrier; Ghérardi, Moles, Phalip, sergents.

Conseil de Préfecture

Ainsi que nous l'avons annoncé, le conseil de préfecture se réunira le vendredi 14 décembre, à deux heures du soir.

Il examinera les affaires suivantes :

- 1 Recours du sieur Soberville contre un arrêté du préfet prescrivant certaines conditions pour l'ouverture du dépôt de chiffons.
- 2 Les époux Rigal, de Port-de-Vire, commune de Duravel, contre le département.
- Demande d'indemnité pour difficulté d'accès de propriété à la suite de construction d'un pont.
- 3 Contre l'administration des contributions directes : demande en réduction de la contribution des portes et fenêtres.

Elections consulaires

Dimanche ont eu lieu des élections pour le renouvellement partiel du tribunal de commerce de l'arrondissement de Cahors.

Voici les résultats :

- Canton Nord. — Inscrits, 200; votants, 49. Juges titulaires : MM. Antoine Calmon et Raymond Galaup, 49 voix chacun ; juge suppléant : M. Gustave Aymeric, 49 voix.
- Canton Sud. — Inscrits, 135; votants, 32. MM. Calmon et Galaup, 31 voix chacun, M. Aymeric, 31 voix ; un bulletin blanc. Castelnaud. — Inscrits, 91; votants, 15. MM. Calmon, Galaup et Aymeric, 15 voix chacun.
- Catus. — Inscrits, 127; votants, 19. MM. Calmon, Galaup et Aymeric, 19 voix chacun.
- Cazals. — Inscrits, 83 ; pas de bureau formé.
- Lalbenque. — Inscrits, 91 ; votants, 49. MM. Calmon, Galaup et Aymeric, 49 voix chacun.
- Lauzès. — Inscrits, 89 ; pas de bureau formé.
- Limogne. — Inscrits, 145 ; votants, 19. MM. Calmon, Galaup et Aymeric, 19 voix chacun.
- Luzech. — Inscrits, 149 ; votants, 13. MM. Calmon, Galaup et Aymeric 13 voix chacun.
- Montcuq. — Inscrits, 119 ; votants, 16. MM. Calmon, Galaup et Aymeric, 16 voix chacun.
- Pay-l'Évêque. — Inscrits, 165 ; pas de bureau formé.
- St-Géry. — Inscrits, 49 ; Pas de résultat.
- L'indifférence des électeurs est, on le voit très grande.
- Un scrutin de ballottage sera nécessaire ; il aura lieu le 23 décembre.

Théâtre de Cahors

Vendredi soir aura lieu au théâtre de notre ville, une représentation sensationnelle du Théâtre Réaliste de Paris, sous la direction de Mme Suzanne Nunez avec le concours de M. de Chirac, qui fera une

Causerie sur l'évolution amoureuse.

- Il sera joué :
- Celles qui casquent, comédie en un acte, de M. de Chirac.
 - Le Calvaire, pièce réaliste en deux tableaux, de M. de Chirac.
 - Les Gagags, comédie humoristique en un acte, de M. de Chirac.
 - Les Dépravés, étude psychologique en un acte, de M. de Chirac.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 8 au 15 décembre 1900

- Naissance**
Galou André, à la Maternité.
Marcillac Marie-Madeleine, place Galde-mard, 1.
Barthes Germaine, impasse Burgade, 5
- Publication de mariage**
Labro Ernest-André, contrôleur des contributions directes et Foissac Lucie-Céleste, sans profession.

Décès

- Imberties Thérèse, Vve Cavelle, 70 ans, sans profession, rue St-James, 18.
Lafougère Emilie, épouse Rumeau, 50 ans, sans profession, rue de la Banque.
Brit Jeanne, aubergiste, épouse Boisse, 54 ans, place Thiers.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 8 décembre. — Lucien Chazettes, 19 ans, né à Toulouse, marchand ambulancier à Aubin (Aveyron), est condamné à quinze jours de prison (loi Bérenger), pour vol.

Anna Basset, 20 ans, de Laresses, 5 fr. d'amende, pour avoir fait usage d'un timbre oblitéré.

Alexandre Pichon, 64 ans, originaire de la Sarthe, sans profession ni domicile fixe, ayant subi plusieurs condamnations, est condamné à quinze jours de prison pour vagabondage et mendicité.

— **Marché-Foire.** — Voici les cours du marché d'hier samedi 8 décembre :

Blé, 14 fr 50 à 15 fr. l'hectolitre.
Avoine, 7 fr 25 à 7 fr. 50 id.
Noix, 12 fr. 50 à 13 fr. 75 id.
Volaille, 55 centimes la livre.
Oies mortes, 80 c. id.
Foies d'oies, 2 fr. 50 id.
Truffes, 9 fr. le kilo.
Gibier : Lièvres, 5 et 6 fr. pièce.
Perdreaux, 1 fr. 80 à 2 fr. 25
Œufs, 90 c. la douzaine.

— **Arrestation.** — En vertu d'un mandat d'arrêt délivré par le parquet de Figeac, le nommé Jean Tulou, âgé de vingt-quatre ans, marchand ambulancier, a été arrêté à Montauban. Cet individu, réputé dangereux, inculpé d'enlèvement d'une fillette de neuf ans, Maria Florès, appartenant à une famille qui habite Figeac, quartier du Claux, a été conduit sous bonne escorte dans notre ville,

écroué à la maison d'arrêt et mis à la disposition de M. le procureur de la République.

— **Pauvre femme.** — Dimanche matin, la nommée Mazet, épouse Réveillac, âgée de 65 ans, demeurant au Causse-de-Corn, qui était venue en ville, faire des provisions, se disposait à prendre le train pour regagner son domicile. A peine arrivait-elle dans le hall de la gare, que cette malheureuse tomba atteinte d'une attaque d'apoplexie. Relevée sans connaissance, elle a été transportée sur une civière de la Compagnie à l'hôtel de la Croix-Blanche, où des soins lui ont été donnés immédiatement. Son état est des plus graves. Cet accident est attribué au froid qu'elle avait éprouvé sur une voiture en se rendant au marché.

BULLETIN FINANCIER

Le mouvement de hausse s'est encore accentué sur l'ensemble de la cote.

Le 3 0/0 s'élève à 102, le 3 1/2 0/0 à 102.95. Le Crédit Foncier diminue à 695, le Comptoir National d'Escompte à 585, le Crédit Lyonnais est demandé à 1089 et la Société Générale à 614.

Le Suez cote 3574.

Les fonds étrangers sont pour la plupart en hausse notamment les fonds Russes : le 3 0/0 est à 87.

Il est un placement qui se peut recommander aussi bien que les valeurs de bourse : c'est l'assurance sur la vie. En effet se garantir une situation honnête le jour ou l'heure du repos a sonné, assurer à l'avenir des siens quand la mort vous arrache prématurément à leur affection, voilà ce que tous envient. L'assurance mixte en fournit le moyen.

À 33 ans 3/4 un versement annuel de 235 fr. 75 garantit au souscripteur au bout de 20 ans, s'il est vivant, ou immédiatement après son décès, à ses ayants droit, n'eût-il versé qu'une prime un capital de 5000 francs.

La Nationale Cie d'assurance sur la vie se recommande à tous par sa situation financière exceptionnelle.

La Maison A L'OLIVIER si renommée
POUR SES HUILES NATURELLES DE

FOIE DE MORUE

Rappelle à sa clientèle qu'elle expédie toujours FRANCO de PORT et d'EMBALLAGE contre mandat de 7 fr. ou 32 fr. 50 adressé à COLMET, 70, Rue de Rivoli, PARIS, ses Caisses de UN ou de SIX Flacons d'un kilo. Exiger Flacon Porcelaine Blanche (Déposé).

29^e année **LA DÉPÊCHE FINANCIÈRE** 29^e année
est le plus ancien journal spécial pour faire avec succès des
OPÉRATIONS DE BOURSE A TERME
Essai gratuit 3 mois — 114, rue de Provence, Paris

CHEMIN DE FER D'ORLEANS
Voyages dans les Pyrénées
La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE
Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE
Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE
Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, au, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 123 fr. 50 c.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire
1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.
Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme, ou par Angers, viâ Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Etat.

2^e Itinéraire
1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 45 jours.
Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1587	1492	0.82 à 0.92
Vaches.	489	413	0.46 à 0.90
Taureaux.	178	168	0.44 à 0.72
Veaux.	1530	1410	0.68 à 1.18
Moutons.	14371	13000	0.55 à 0.95
Porcs.	4050	4050	0.76 à 0.92

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	133	118	55 à 70
Vaches.	24	24	35 à 37
Moutons.	843	404	72 à 86
Porcs.	2287	1779	45 à 50

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XIV

SOUS LA TENTE

Le chasseur inclina la tête sur la crinière de son cheval ; puis, sans ajouter un mot, il tourna sur lui-même et reprit sa course à travers la plaine.

Quand il eut regagné le campement de son régiment, il se dirigea vers la tente de son colonel.

Que se passa-t-il entre eux ? nul ne le sut jamais.

L'entrevue fut courte et probablement orageuse : assurément elle fut féconde et décisive ; et les escadrons d'Afrique s'étonnèrent que l'homme qui avait osé affronter Raoul de Chateauray dans sa bauge en fût sorti vivant.

Quelque eût été le talisman dont il s'était servi, le résultat fut merveilleux.

Au moment où le soleil touchait la partie inférieure du firmament à l'occident, le Scheik Ilderim, à cheval, avec toute sa tribu déployée derrière lui, bien armée, prête à s'élancer sur les pillards si l'heure s'écoulait sans que le gage fût rendu, aperçut la silhouette du chasseur apparaître de nouveau.

Il ne revenait pas seul.

Ce soir-là, la Perle-du-Désert reposa de nouveau dans les bras musculeux du grand Emir.

Mais, avec l'aurore, sa vengeance retomba d'une manière terrible sur le camp endormi des Francs ; et de cette heure datait la haine passionnée, sauvage, avouée, de Raoul de Chateauray pour le plus audacieux soldat de ses terribles cavaliers, connu dans sa troupe sous le nom de Bel-à-Voir.

C'était dans la tente d'Ilderim qu'il était alors retiré, les yeux fixés au dehors du côté des ténèbres, vers un endroit où le feu élevait ses flammes rougeâtres sous un grand chaudron et au-delà duquel s'étendait la sombre immensité du ciel parsemé d'étoiles ; la lumière de la lune pénétrait dans la tente et tombait sur sa barbe frisée, à travers laquelle le long tuyau d'ambre d'une pipe arabe sortait comme une ligne d'or, ainsi que sur la coupe délicate et féminine de son profil qui, avec la finesse de la peau — fine, malgré sa teinte chaude et bronzée — et la douceur assoupie de ses grands yeux châtain, formaient un si parfait contraste de sa race avec les lignes d'aigle des Bédouins qui l'environnaient.

Depuis l'heure où il avait retrouvé son trésor, le Scheik avait été fidèle à son serment ; sa tribu et toutes ses subdivisions avaient eu pour le soldat français la plus étroite fraternité ; partout où ils se trouvaient, il était honoré et bien accueilli.

Était-ce à la guerre, leurs sabres sortaient des fourreaux pour lui ; était-il dans le besoin, leurs tentes de poils lui étaient ouvertes ;

était-il obligé de fuir, leurs chevaux les plus rapides et les plus précieux étaient à son service ; avait-il soif, ils seraient morts eux-mêmes, pour extraire de l'outre leur dernière goutte d'eau pour lui.

Par lui leur alliance ou pour parler plus justement, leur neutralité, était assurée à la France et le chef des Bédouins l'aimait d'un grand, d'un noble et d'un silencieux amour qui était la caractéristique de sa nature de granit.

Entre eux il y avait une fraternité qui battait en brèche l'antagonisme de race et atténuait la haine instinctive de l'opprimé par tous ceux qui étaient venus se ranger sous l'étendard abhorré des usurpateurs.

Il aimait les Arabes et les Arabes l'aimaient ; une grave courtoisie, une préférence pour la brièveté et le calme sang-froid ; l'opinion bien arrêtée que le silence est d'or et que la parole est tout au plus un métal argenté ; une crainte instinctive de toute émotion et un courage sans bornes pour supporter la souffrance ; telles étaient les qualités que les nomades du désert et le lion des chasseurs d'Afrique possédaient en commun ; ils avaient également à l'unisson une passion sauvage pour la guerre, une fougue indomptable en face du danger et un amour pour la mêlée la plus ardente au milieu des plus terribles batailles.

Le silence régnait dans la tente sous laquelle, abritée par un épais rideau de poils de chèvre, la jeune et belle Djelma jouait avec son fils unique, un enfant de trois ou quatre ans.

Le Scheik restait muet ; les Djoud et les marabouts qui l'entouraient ne parlaient jamais en sa présence, à moins que le seigneur ne leur ordonnât.

Le chasseur était étendu immobile, le coude appuyé sur un coussin d'origine marocaine, les yeux fixés sur le mouvement incessant et changeant des feux du bivouac à la lueur des étoiles.

Après le bruit, la joie, les chansons bruyantes, et la bonne humeur des camarades français, le silence et le calme de la tente de l'Emir étaient les bienvenus pour lui.

Il ne parlait jamais beaucoup ; son langage doux et immuable était le seul grief que sa chambrée eût jamais articulé contre lui.

Qu'un homme pût être si concis en paroles avec des manières si douces semblait chose surnaturelle pour les Français pleins d'entrain ; une tranquillité et une sénérité si inébranlables chez un soldat intrépide et irrésistible, rapide comme l'éclair dans la bataille, étaient des énigmes que la cavalerie et la demi-cavalerie d'Afrique n'avaient jamais expliquées.

Son corps serait allé avec lui aux portes de l'enfer, comme Claude de Chanrelion l'avait affirmé ; mais ses camarades n'en étaient pas moins quelquefois impatientés de ce qu'il ne fût pas plus communicatif ou ne liât pas plus conversation avec eux, même en buvant les meilleurs vins qui jamais rechauffèrent les cœurs de ceux qui les goûtaient.

(A suivre.)

LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOËL GAULOIS

IV

LES ANXIÉTÉS DE MARCO BOTZARIS

Sur ces entrefaites, un jour, la partie du camp où ils avaient leurs tentes avait été criblée de bombes. Phénomène en apparence inexplicable, pas une de ces bombes n'éclata. Frappés de cette singularité, quelques Souliotes ouvrirent un certain nombre de ces bombes : ils les trouvèrent remplies d'or. Tous les projectiles furent ouverts, tous étaient semblablement chargés. Plusieurs contenaient des billets par lesquels Ali mettait en garde les Grecs contre les promesses d'Ismaël et leur proposait une alliance. Un rendez-vous était proposé à leurs chefs. Botzaris se rendit à l'entrevue offerte.

Ali lui montra un courrier qu'il avait intercepté et qui était destiné à Ismaël. Dans ce courrier, il y avait un firman de Mahmoud autorisant le séraskier aussitôt qu'il aurait réduit Janina, à tourner toutes ses forces contre les chrétiens grecs. Après avoir ainsi établi la preuve de la duplicité des Turcs, Ali proposa aux Souliotes de leur rendre Souli, sous la

seule condition qu'ils abandonneraient le camp d'Ismaël.

Un accord fut conclu sur ces bases, Ali se réservait seulement de conserver le fort de Kiapha et demandait des otages. Lui-même donnait son fils. Marco Botzaris s'offrit en échange, mais ses compagnons ne voulurent pas consentir à se priver de lui, Botzaris remit à Ali sa femme Chrysis et ses trois enfants, deux fillettes et un jeune garçon.

Les otages étaient encore dans Janina, l'accord n'ayant pas tenu à cause d'une fourberie d'Ali, quand les Turcs s'emparèrent de cette ville.

Chrysis et ses enfants tombèrent au pouvoir d'Ismaël.

Depuis Ismaël avait été remplacé par Kourchid Pacha, qui avait gardé les otages, comptant s'en servir pour contraindre Marco à ne pas poursuivre la lutte dans laquelle il s'était engagé contre la Porte.

Les femmes souliotes étaient en général peu douées sous le rapport des vertus qui font le charme de leur sexe ; par contre, elles se battaient aussi courageusement que des hommes. On les voyait fréquemment marcher avec leurs frères et leurs maris, un enfant attaché dans un filet derrière leurs épaules et le fusil en main.

L'amour conjugal se ressentait de cette parité d'humeur, de cette absence de faiblesse. C'était un sentiment dénué de toute douceur, l'association de deux patriotismes et de deux haines...

Chrysis, au contraire, élevée à Corfou,

dans un milieu où s'exerçait particulièrement l'influence catholique, brillait plus par les qualités essentiellement féminines et chrétiennes que par cette sorte de courage tout viril.

Elle n'avait pourtant pas moins sacrifié à la patrie que les Moscho et les Chaid (1) dont les faits d'armes sont encore chantés par les aèdes errants. L'affection qu'elle inspirait à Botzaris était toute différente de celle que ressentait ses compatriotes pour leurs compagnes, et la poésie populaire qui s'en est emparée en a rendu admirablement la note tendre et discrète dont on chercherait vainement trace en d'autres chants consacrés aux femmes héroïques.

Marco avait été profondément remué par les quelques paroles de dame Marthe qui lui faisaient entrevoir la réalisation d'un vœu ardent.

— Chrysis !

— Elle vous est rendue... Elle vous attend.

Botzaris se tournait vers Bakolas toujours immobile près de lui. Il n'aspirait qu'à se rendre au plus tôt près de sa femme et de ses enfants, et pourtant il hésitait. Renoncer à accompagner l'Albanais, l'abandonner au milieu des pêcheurs, c'était s'exposer à de graves incidents. Heureusement Mavrocordato s'avavançait. Il devait être au courant de la nouvelle apportée par dame Marthe, car, prenant la main de Marco, il lui dit :

— Va, ne retarde pas davantage le moment d'une réunion si naturellement désirée... Tu peu t'en remettre à moi du soin de veiller sur

1 Femme et fille des Photos Tsavellas.

nos amis.

Botzaris avait chaleureusement répondu à la poignée de main du général et n'écoutant plus que l'impulsion de son cœur, s'éloignait, pressant l'allure jusqu'à courir.

Derrière lui, dame Marthe se démenait.

— Jésus Dieu ! S'il est permis de courir comme cela. Seigneur Marco ! Attendez-moi... Non ! Par la Vierge et tous les saints du Paradis, je n'ai jamais vu courir comme cela.

Elle se hâtait, la brave dame, et le souffle lui manquait pour continuer à discourir. Quand elle arriva chez elle, Marco s'y trouvait déjà depuis plusieurs minutes et avait longuement embrassé les siens.

Entre deux étreintes, entre des rires et des larmes, Chrysis expliquait à l'époux aimé qu'une troupe de deux cents Palikares ayant, quelques jours plutôt, enlevé un village où se trouvait la maison de Kourchid Pacha, celui-ci avait proposé d'échanger la femme de Botzaris et ses enfants contre les siens qui étaient restés aux pouvoirs des Grecs. C'est à cette circonstance qu'il devait de la revoir.

Les souvenirs des sa captivité se pressaient sur les lèvres de la jeune femme qui disait ses humiliations et ses angoisses.

Qu'elles avaient été tristes les longues heures passées à Janina devant son métier à broder qui occupait ses doigts sans distraire sa pensée ! Combien de fois ses yeux obscurcis n'avaient plus vu le dessin, quand elle songeait à Marco dont la vie se jouait en cent rencontres !

(A suivre)

Bibliographie

Librairie HACHETTE et C^{ie}, 79, boulevard St-Germain, Paris.

Vient de paraître : le 4^e fascicule, tome I^{er}, de l'

HISTOIRE DE FRANCE

depuis les origines jusqu'à la Révolution. par M. ERNEST LAVISSE, de l'Académie française.

Avec la collaboration de MM. Bayet, Bloch, Carré, Coville, Kleinclausz, Langlois, Lemmonier, Luchaire, Mariéjol, Petit-Dutaillis, Rebelliau, Sagnac, Vidal de la Blache.

Cette Histoire de France comprendra 8 volumes grand in-8^o brochés de 800 pages. — Chaque volume se vendra séparément, broché 12 fr.

Conditions et Mode de la Publication

La nouvelle Histoire de France sera publiée en 64 fascicules d'environ 96 pages chacun à 1 fr. 50 le fascicule. Il en paraîtra deux par mois, sauf pendant les mois de vacances.

Armée et Marine

Sommaire du n^o 49

3, place du Théâtre Français, Paris

Notre armée navale. Jules de Cuverville. — Artillerie lourde de campagne. N. T. — La solde des capitaines. La guerre au Transvaal.***. — Le président Krüger en France. M. Branger. — Les événements de Chine. L'armée chinoise de Toung-Fou-Siang. Charles-Eugène Bonin. — Placards chinois. Fernand Farjanel. — En Chine : la prise de Shan-Hai-Kouan. — Lancement du Colonel-de-Villebois-Mareuil. — La vitesse par temps de brume. — Du danger des vents d'iles : la question des Sept-Iles et la sécurité de l'escadre du Nord. Georges Toudouze. — Une division de contre-torpilleurs russes à Cherbourg. — Transformation du cuirassé allemand Hagen. — Télégraphie sans fil. — Le mois maritime. — Tribune libre. — Chronique théâtrale. C. de Néronde. — La guerre de Chine en caricatures internationales. — 40 gravures et photographies.

REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE. — Directeur : Marcel Fournier. — Abonnements. — France : 25 fr. ; Colonies et Union postale : 30 fr. ; le numéro 3 fr. — A. Colin et Cie, éditeurs, 110 rue de l'Université, Paris. — Sommaire du n^o 78 (10 Décembre).

I. — Articles :

1. L'Université et la République, par M. A. Darlu, Professeur à l'École de Sèvres.
2. Une enquête sur les Marchés de Marchandises en France : 2. La Question et le Marché des Sucres à propos de la Proposition Rajon, par M. H. Loiseau, Directeur de l'« Echo Agricole ».
3. L'Impôt Communal sur le Revenu : Application à la Suppression des Octrois et à la Suppression des Centimes Additionnels, par M. Miranda Malzac, Ancien député.
4. L'Unité Socialiste, par M. E. d'Eichtal.
5. Une Election en 1848 et le Gouvernement Provisoire, par M. Ch. Roussel.
6. L'Assistance Maternelle à Domicile et la Dépopulation, par M. le Dr Pecker.

II. — Variétés, Notes, Voyages, Statistiques et Documents :

- 1^o La Rentrée des Congrégations sous le Consulat et la Fermeture des Collèges des Jésuites sous la Restauration, par M. Léon Séché.
 - 2^o Le Palais du Peuple et la Coopération des Idées (An), par M. M. Fournier.
- III. — Revue des Principales Questions Politiques et Sociales :
- 1^o Revue des Questions de Transport, par M. C. Colson.
 - 3^o Revue des Questions Ouvrières et de Prévoyance, par M. Léon de Seilhac.
- IV. — La Vie Politique et Parlementaire à l'Etranger :

1^o Angleterre, par M. Réginald Mac-Kenna, Membre du Parlement anglais.

2^o Espagne, par M. Gabriel Ricardo Espana, Ancien député, Directeur de la *Rivista politica e parlamentaria*.

3^o Suisse, par M. M. Secretan, Membre du Conseil national.

V. — La Vie Politique et Parlementaire en France :

1^o La Politique Extérieure du Mois, par M. Alcide Ebray.

2^o La Vie Législative et Parlementaire, par ***.

3^o Chronologie Politique et Sociale, par ***.

VI. — Bibliographie, par XXX.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART

J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE
QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET
DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle
Nouvelle installation du matériel
suivant les grands progrès du jour
CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS
PAR TOUS PROCÉDÉS

Étude de M^e Louis LACAZE

Licencié en droit, Avoué,
10, Cours de la Chartreuse, à Cahors
(Ancienne étude DELBREIL).

EXTRAIT

D'UNE

DEMANDE EN SÉPARATION DE BIENS

D'un exploit du ministère de M^e Laviale, huissier à Castelnau-Montrâtier, en date du huit décembre mil neuf cent, enregistré,

Il appert :

Que la dame Julie ALAZARD, sans profession, épouse du sieur Jean-Pierre PÉRIÉ cultivateur, avec lequel elle est domiciliée à Saint-Paul, canton de Castelnau-Montrâtier, a formé contre son mari une demande en séparation de biens.

Et que M^e Louis LACAZE est constitué avoué et occupera pour la dite dame sur la dite demande et ses suites.

Pour extrait certifié conforme :

Cahors, le onze décembre mil neuf cent.

L'avoué de la demanderesse,

Louis LACAZE.

Étude de M^e René BILLIÈRES

Licencié en droit, avoué à Cahors,
63, Boulevard Gambetta.

EXTRAIT

D'UN

Jugement prononçant la séparation de corps

Assistance judiciaire, décision du bureau de Cahors, en date du 9 février 1900

D'un jugement rendu par le Tribunal Civil de Cahors le premier août mil neuf cent, enregistré,

Il appert que la séparation de corps a été prononcée au profit de la femme, entre les époux Marie BERTAL, sans profession, épouse de Pierre CAMBOU, propriétaire-cultivateur, domiciliée aux Arques, et son dit mari, domicilié aux Garrigues, commune de Gindou.

Pour extrait certifié sincère.

Cahors, le dix décembre mil neuf cent.

L'avoué de la demanderesse,

René BILLIÈRES.

Visé pour timbre et enregistré à Cahors, le décembre 1900, folio , case , débet deux francs quarante-huit centimes.

Le receveur,

Signé : DE FRAMOND.

VIENT DE PARAITRE :

LE

GRAND-ANNUAIRE DU LOT

ÉDITÉ PAR LA LIBRAIRIE DELSAUD
RUE DE LA MAIRIE, CAHORS

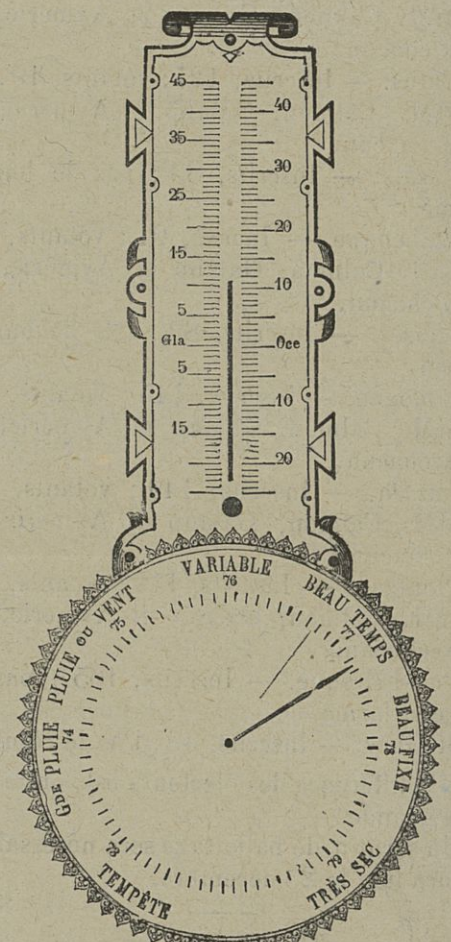
Contenant les Prévisions du temps, par Mathieu Laensberg et celles par Xaintrailles, d'Issoire (Puy-de-Dôme), illustré de plus de 500 gravures.

Précédé d'un grand roman historique inédit sur Le siège de Cahors par Henri IV.

Prix : 60 centimes ; franco par la poste : 90 centimes.

Occupation indépendante

Chez soi facile à toute personne (Hommes, dames, demoiselles) ayant des loisirs. Rapport 60 à 100 fr. par mois suivant production. Ecrire : à l'Entreprise Nouvelle, 113, rue Caulaincourt, Paris.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 1,
Id. maxima de la veille : 3,5
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

- M^{me} LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUËSLANT.

GALERIE LYONNAISE



43, Rue de la République 43
LYON
FACILITÉ DE PAIEMENTS SUR DEMANDE LE CATALOGUE ILLUSTRÉ EST ADRESSÉ FRANCO

Bijouterie Horlogerie Joaillerie

ACHATS, ÉCHANGES, BRILLANTS & PIERRES FINES
OCCASIONS
Réparations
BIJOUX POUR MARIAGES

Spécialité et seul dépôt Lyon des
BRILLANTS ALPINS
imitation la plus parfaite